



PRÉFET DE LA VENDÉE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Roche-sur-Yon, le 25 août 2022

RAPPEL :

Élections municipales partielles complémentaires à Saint-Martin-des-Fontaines les dimanches 18 et 25 septembre 2022

À la suite de démissions successives, les électeurs de la commune de Saint-Martin-des-Fontaines sont convoqués le dimanche 18 septembre 2022 pour un premier tour de scrutin, en vue de procéder à l'élection de cinq conseillers municipaux. Le second tour, s'il est nécessaire d'y procéder, aura lieu le dimanche 25 septembre 2022.

Toute personne souhaitant être élue doit obligatoirement déposer sa candidature.

L'enregistrement des candidatures, préalablement établies à l'aide du Cerfa n°14996*03, s'effectue à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte, 16 et 18 quai Victor Hugo :

- **pour le premier tour de scrutin, depuis le 16 août 2022 jusqu'au jeudi 1^{er} septembre 2022 ;**
- pour le second tour, le lundi 19 septembre 2022 et le mardi 20 septembre 2022 ;

du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16h30, exceptés le jeudi 1^{er} septembre 2022 et le mardi 20 septembre 2022 jusqu'à 18 h.

Il est recommandé de prendre préalablement rendez-vous en téléphonant aux numéros suivants : 02-72-78-50-33 ou 02-72-78-50-34.

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16

Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr

🌐 www.vendee.gouv.fr - 🐦 @PrefetVendee - 📘 @PrefetVendee - 📧 prefetvendee

29 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon